

# Réponse au cahier des charges Appel à Projets « France Très Haut Débit », Réseaux d'Initiative Publique

## Coordonnées du porteur de projet et du SDTAN

### **Département de l'Ariège**

Hôtel du Département  
5, rue du Cap-de-la-Ville  
BP 60023  
09001 Foix Cedex

## Modalités permettant la consultation du SDTAN

Le SDTAN est accessible à l'adresse :

<http://www.ariège.fr/Mieux-vivre-ici/Reseaux-de-telecommunications/L-Amenagement-numerique-de-l-Ariege>

## Description du projet

Le projet du Département de l'Ariège prévoit le déploiement de 90 000 lignes FttH en trois phases (2016-2020, 2020-2024 et 2025-2030) :

- En phase 1 (2016-2020) :
  - 46 838 prises FttH seront déployées et 2 395 logements isolés seront déployés sur demande
  - 20 opérations de montée en débit
  - Deux opticalisation de NRA
  - Le raccordement de 5 points hauts
  - Des solutions FTTE pour les sites prioritaires situés en dehors des zones couvertes en FTTH en phase 1
  - des solutions d'inclusion numérique pour les logements qui ne disposent pas et ne disposeront pas à court terme d'un haut débit de bonne qualité.
- En phase 2 (2020-2024), 26 143 prises FttH seront déployées et 1 426 logements isolés seront déployés sur demande
- En phase 3 (2025-2030), 16 326 prises FttH seront déployées et 879 logements isolés seront déployés sur demande

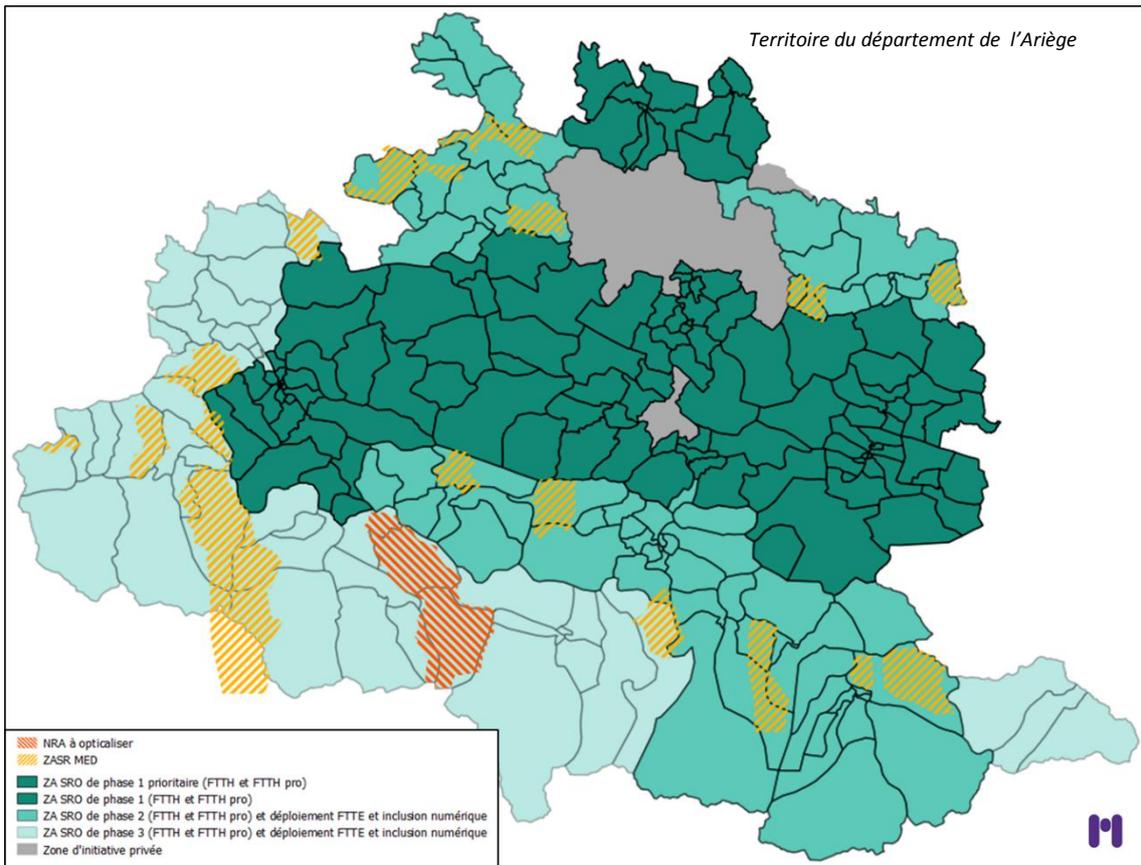
Conformément à l'article 1.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « France Très Haut Débit », le Département de l'Ariège doit s'assurer de la bonne articulation entre l'ensemble des composantes de son projet de réseau à très haut débit et les réseaux existants et à venir des opérateurs privés.

Dans ce contexte, le Département de l'Ariège demande aux opérateurs de bien vouloir indiquer :

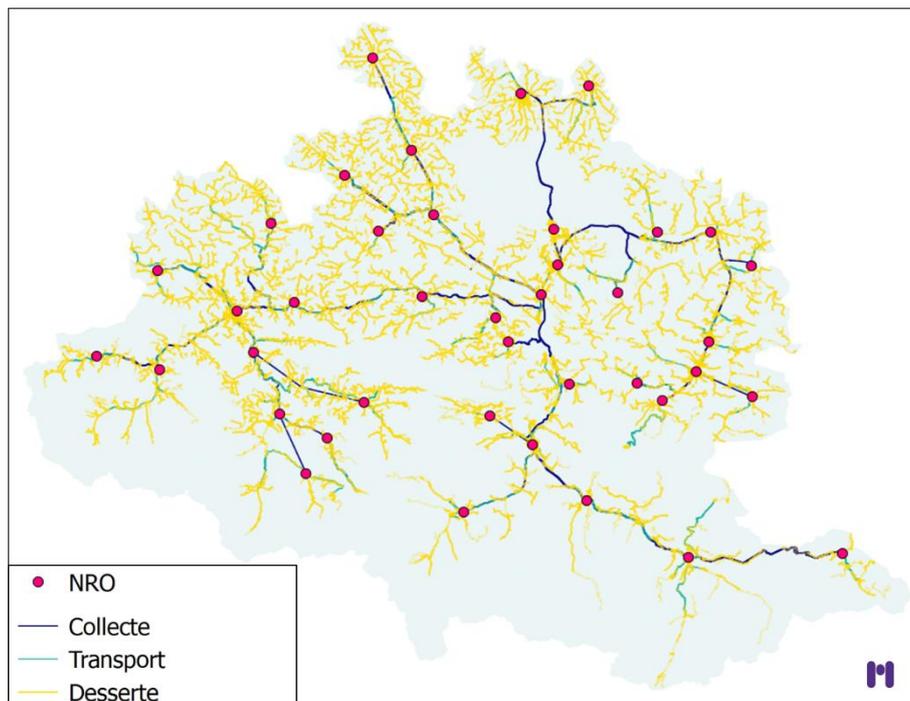
- S'ils détiennent ou contrôlent une infrastructure (qu'elle soit ou non effectivement utilisée) dans la zone visée,
- S'ils ont pour intention de développer un réseau de communication électronique sur la zone visée dans un avenir proche.

La présente consultation s'adresse à tous les opérateurs de communications électroniques et notamment aux opérateurs de réseaux FTTH, de réseaux FTTO, de réseaux de collecte, de réseaux câblés et de réseaux radio présents sur le territoire de l'Ariège.

## Cartographie du territoire couvert (toutes phases confondues)



## Architecture du déploiement (avec réutilisation des réseaux existants)



## **Liste des communes déployées au moins partiellement en FttH et FTTH pro en phase 1 (2016-2020)**

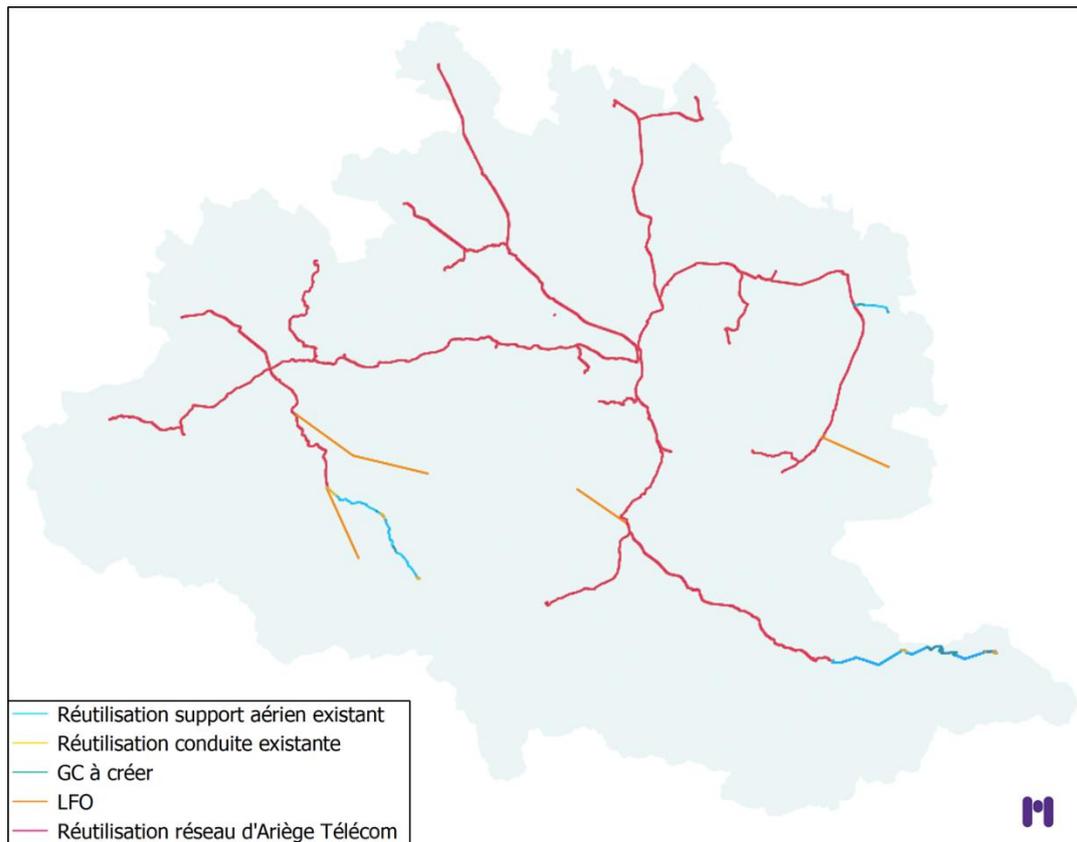
Code INSEE	Communes déployées en FTTH phase 1	Code INSEE	Communes déployées en FTTH phase 1
09261	Saint-Girons	09273	Saint-Pierre-de-Rivière
09268	Saint-Lizier	09099	Cos
09110	Encourtiech	09236	Prayols
09209	Montjoie-en-Couserans	09121	Ferrières-sur-Ariège
09214	Moulis	09068	Burret
09201	Montégut-en-Couserans	09015	Arignac
09289	Lorp-Sentaraille	09114	Erp
09042	La Bastide-de-Sérou	09063	Le Bosc
09203	Montels	09138	L'Herm
09142	Ilhat	09149	Lacourt
09160	Lavelanet	09013	Arabaux
09250	Roquefort-les-Cascades	09008	Alos
09080	Carla-de-Roquefort	09234	Pradières
09242	Raissac	09093	Celles
09227	Péreille	09264	Saint-Jean-de-Verges
09168	Lieurac	09329	Vernajoul
09071	Cadarcet	09247	Rivièrevert
09082	Castelnau-Durban	09207	Montgaillard
09108	Durban-sur-Arize	09119	Eycheil
09281	Sautel	09299	Soueix-Rogalle
09107	Dun	09103	Crampagna
09007	Allières	09301	Soulan
09212	Montseron	09047	Bélesta
09118	Esplas-de-Sérou	09174	Loubières
09262	Saint-Jean-d'Aigues-Vives	09285	Seix
09154	Larbont	09125	Fougax-et-Barrineuf
09051	Bénaix	09165	Lesparrou
09003	L'Aiguillon	09043	La Bastide-sur-l'Hers
09336	Villeneuve-d'Olmes	09039	La Bastide-de-Bousignac
09246	Rimont	09198	Montardit
09216	Nescus	09223	Oust
09196	Montagne	09150	Lagarde
09292	Sentenac-de-Sérou	09274	Saint-Quentin-la-Tour
09009	Alzen	09266	Saint-Julien-de-Gras-Capou
09106	Dreuilhe	09316	Troye-d'Ariège
09199	Montaut	09074	Camon
09185	Mazères	09048	Belloc
09324	Varilhes	09190	Mérigon
09245	Rieux-de-Pelleport	09098	Contrazy
09104	Dalou	09184	Mauvezin-de-Sainte-Croix
09181	Le Mas-d'Azil	09257	Sainte-Croix-Volvestre
09253	Sabarat	09158	Lasserre

09073	Camarade	09200	Montbel
09097	Clermont	09313	Tourouse
09164	Lescure	09037	Barjac
09282	Saverdun	09128	Gajan
09076	Canté	09204	Montesquieu-Avantès
09147	Labatut	09206	Montferrier
09170	Lissac	09126	Freychenet
09275	Saint-Quirc	09211	Montségur
09258	Saint-Félix-de-Rieutord	09161	Léran
09327	Ventenac	09229	Le Peyrat
09101	Coussa	09157	Laroque-d'Olmes
09340	Vira	09243	Régat
09179	Malléon	09002	Aigues-Vives
09072	Calzan	09169	Limbrassac
09067	Brie	09115	Esclagne
09146	Justiniac	09233	Pradettes
09284	Ségura	09215	Nalzen
09044	Baulou	09305	Tabre
09066	Brassac	09249	Roquefixade
09173	Loubens	09166	Leychert
09269	Saint-Martin-de-Caralp	09300	Soula
09090	Cazaux	09265	Saint-Jean-du-Falga
09021	Artix	09332	Verniolle
09130	Ganac	09224	Pailhès
09256	Saint-Bauzeil	09195	Monesple
09049	Bénac	09151	Lanoux
09293	Serres-sur-Arget	09061	Les Bordes-sur-Arize
09137	Gudas	09202	Montégut-Plantaurel
09272	Saint-Paul-de-Jarrat	09127	Gabre
09210	Montoulieu	09001	Aigues-Juntas

**Liste des sous-répartiteurs concernés par la collecte transitoire fibre optique – FttN en phase 1**

SR à optimiser	Clé SR	NRA origine	Clé NRA-O
Artigat	TF7PAIART	PAILHES	TF7PAI
Argein	TF7CTLARG	CASTILLON EN COUSERANS	TF7CTL
Lassur	TF7CABLAS	LES CABANNES	TF7CAB
Engomer	TF7CTLENG	CASTILLON EN COUSERANS	TF7CTL
Sainte Suzanne	TF7FOSSTS	LE FOSSAT	TF7FOS
Cazavet	TF7PEBCAZ	PRAT BONREPAUX	TF7PEB
Vebre	TF7CABREM	LES CABANNES	TF7CAB
Boussenac	TF7MASESP	MASSAT	TF7MAS
Saurat	TF7SUTPRC	SAURAT	TF7SUT
Sainte Croix Volvestre	TF7ME9STC	MERIGON	TF7ME9
Saint Lary	TF7ORGSTL	ORGIBET	TF7ORG
Arrien en Bethmale	TF7CTLARR	CASTILLON EN COUSERANS	TF7CTL
La Bastide de Besplas	TF7DMZBAS	DAUMAZAN SUR ARIZE	TF7DMZ
Sieuras	TF7DMZMER	DAUMAZAN SUR ARIZE	TF7DMZ
Villeneuve du Latou	TF7FOSVIL	LE FOSSAT	TF7FOS
Rieucros	TF7PJORIE	LES PUJOLS	TF7PJO
Roumengoux	TF7LRDGRA	LAGARDE	TF7LRD
Miglos	TF7CPLARQ	CAPOULET ET JUNAC	TF7CPL
Sorgeat	TF7AXTSOR	AX LES THERMES	TF7AXT
Ascou	TF7AXTGOU	AX LES THERMES	TF7AXT

## Collecte fibre optique (avec réutilisation des réseaux existants) en phase 1



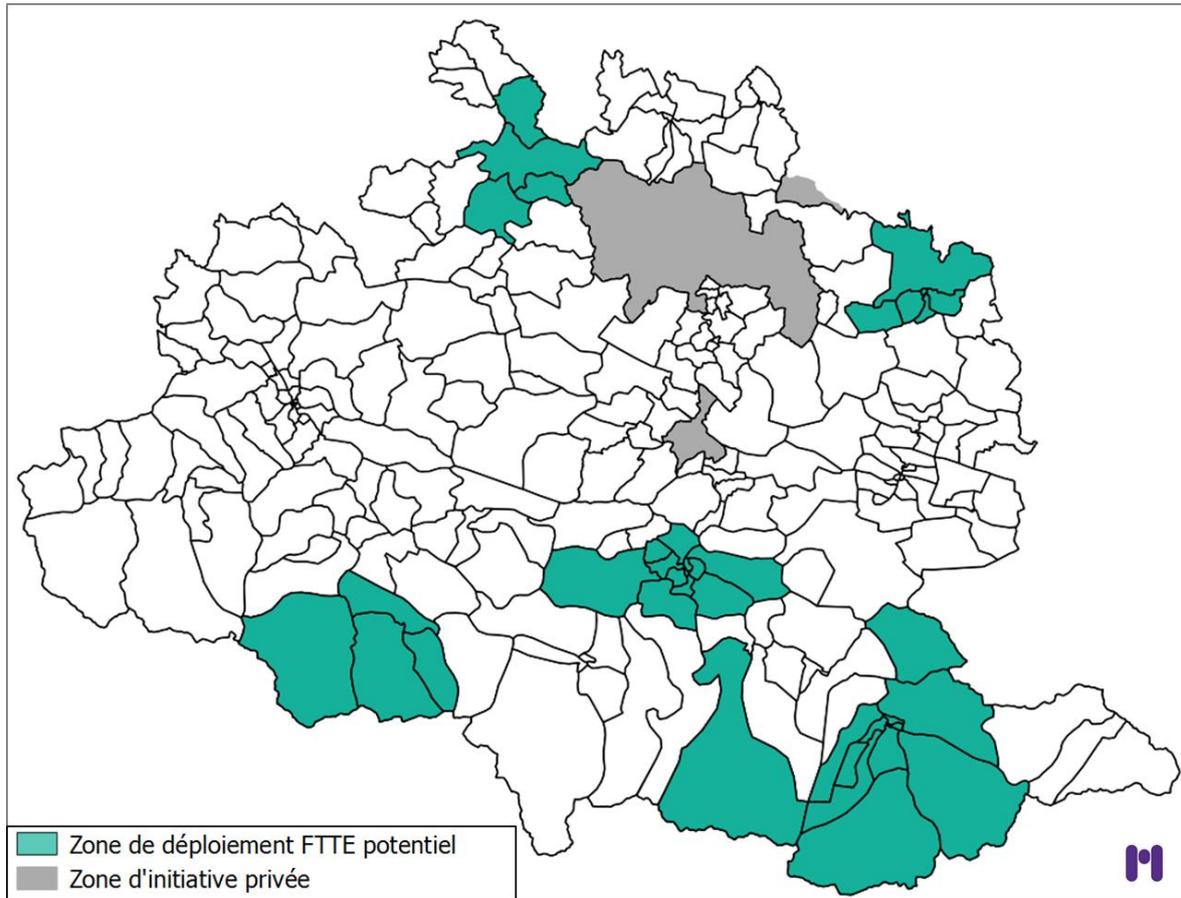
### NRA à opticaliser en phase 1

NRA à opticaliser
NRA Ercé
NRA Aulus-les-Bains

### Raccordement des points hauts des zones blanches des réseaux mobiles en phase 1

Points hauts
Station de Ski D'Ascou
Station de ski du Chioula
Stations Ax 3 Domaines
Station de Guzet-Neige
Carla Bayle

**Raccordement FTTE de sites prioritaires (déploiement de réseau de transport FTTH en anticipation) en phase 1**



**Calendrier de déploiement (trois phases)**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Phase 1 - FTTH				Phase 2 - FTTH				Phase 3 - FTTH						
Déploiement des opérations de MED et opticalisation de NRA														
Déploiement FTTE et des solutions d'inclusions numériques														

## **Éléments de réponses attendus de la part des opérateurs**

Les opérateurs sont invités à communiquer l'existence de toute infrastructure de communications électroniques ainsi que, le cas échéant, leurs intentions de déploiement ou de modernisation de réseau à haut ou à très haut débit concernant chacune des zones de sous-répartition, des communes ou des nœuds de réseaux listés ci-dessus.

Pour cela, il est demandé, d'une part, aux opérateurs détenant ou contrôlant une infrastructure (infrastructure support, infrastructure fibre noire, infrastructure radio, infrastructure câble coaxial, etc.), utilisée ou non, dans les zones susvisées, de compléter le questionnaire ci-dessous et, le cas échéant, de fournir les pièces justificatives idoines :

<b>Infrastructures existantes</b>	
Possédez-vous ou contrôlez-vous une infrastructure de communications électroniques sur les zones visées ?	
De quelle(s) technologie(s) s'agit-il ?	
Quel (s) débit(s) est (sont) actuellement offert(s) par ces technologies ?	
Ces infrastructures sont-elles mobilisables par le Département de l'Ariège ? Dans l'affirmative, à quelles conditions les autres opérateurs peuvent-ils les mobiliser ?	

Dans le cas où l'opérateur possède ou contrôle une infrastructure de communications électroniques, il est invité à fournir au Département de l'Ariège son catalogue de services.

Il est demandé, d'autre part, aux opérateurs de signaler si le projet proposé par le Département de l'Ariège couvre un territoire sur lequel ils ont l'intention de déployer ou de moderniser eux-mêmes un réseau à haut ou très haut débit, en complétant le questionnaire ci-dessous :

<b>Infrastructures en projet</b>	
Avez-vous l'intention de déployer ou de moderniser sur fonds propres une infrastructure de communications électroniques sur la zone visée ?	
De quelle(s) technologie(s) s'agit-il ?	
Quel (s) débit(s) serait (seraient) offert(s) par ces technologies ?	

Les Lignes directrices européennes en matière d'aides d'Etat stipulent « *qu'un risque existe qu'une simple "manifestation d'intérêt" par un investisseur privé puisse retarder la fourniture de services à haut débit dans la zone visée si, par la suite, aucun investissement n'est réalisé alors que l'intervention publique est bloquée<sup>1</sup>* ». Ainsi, dans le cas où l'opérateur aurait des intentions de déploiement ou de modernisation d'infrastructure de communications électroniques sur le territoire visé, il est invité à fournir :

- Un plan d'affaires ou de financement de son projet de déploiement
- un calendrier de réalisation détaillé
- une cartographie précise des zones qu'ils couvrent ou dont ils s'engagent à initier le déploiement dans les 3 ans à venir et à les achever au plus tard 5 ans après le début des travaux
- l'ensemble des éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions

<sup>1</sup> § 65 des « Lignes directrices de l'UE pour l'application des règles relatives aux aides d'Etat dans le cadre du déploiement rapide des réseaux de communication à haut débit » (2013/C 25/01)

Le calendrier de réalisation détaillé présente une date prévisionnelle d'engagement des travaux ainsi que des prévisions de volume de prises raccordables année par année à compter de la date d'engagement des travaux, exprimées en nombre de logements et de locaux à usage professionnel « raccordables », « raccordables sur demande » et « raccordables dès autorisation ». La cartographie précise des zones que l'opérateur s'engage à rendre éligibles à horizon de cinq ans vérifie les conditions de complétude et de cohérence géographique des déploiements prévues par les décisions de l'ARCEP adoptées notamment en application de l'article L. 34-8-3 du CPCE.

Si plusieurs opérateurs prennent part à un même projet afin de mutualiser leurs efforts, chacun d'eux adresse au porteur de projet un courrier recommandé avec avis de réception attestant de son engagement.

Par ailleurs, la consultation rappelle que tout opérateur détenant ou contrôlant une infrastructure (qu'elle soit ou non effectivement utilisée) dans la zone visée et souhaitant participer aux appels d'offres que lancera le Département de l'Ariège doit :

- informer l'autorité chargée de l'octroi de l'aide et l'ARCEP de l'existence de cette infrastructure au cours de la consultation publique
- fournir toutes les informations utiles aux autres soumissionnaires à un moment leur permettant d'inclure cette infrastructure dans leur offre.

### **Modalités de réponses**

Conformément à l'article 1.2.2 de l'appel à projets « Réseaux d'initiative publique » du plan France Très Haut Débit (PFTHD), les opérateurs disposent d'un délai de deux mois à compter de la date de publication des informations pour faire part à la collectivité territoriale qui porte le projet et, le cas échéant, à celle qui porte le SDTAN, par courrier recommandé avec avis de réception, de leurs projets de déploiement, y compris mutualisés, composante par composante, sur le territoire concerné.

Les réponses seront remises à l'adresse suivante :

*Conseil Départemental de l'Ariège  
Hôtel du Département  
5, rue du Cap-de-la-Ville  
BP 60023  
09001 Foix Cedex*

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes : les mentions suivantes :

« Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet très haut débit – NE PAS OUVRIR »

### **Renseignements :**

M. Frédéric Blanc  
fblanc@ariego.fr  
Tél : 05.61.02.09.59